



Déclaration de la FSU à la CAPA du 14 février 2025 de contestation des avis des rendez-vous de carrière des enseignant·es, CPE, Psy-EN du second degré de l'académie de Bordeaux.

Mesdames et Messieurs,

Nous, représentantes et représentants des personnel·les d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré, élu·es sur la liste des syndicats de la FSU, espérons que la consultation de cette instance permettra une discussion contradictoire sur l'appréciation de la valeur professionnelle de nos collègues. Si la loi de 2019 de transformation de la fonction publique, dont nous continuons à demander l'abrogation, laisse peu d'espace à l'échange, nous sommes néanmoins pleinement déterminé·es à défendre les dossiers et nous espérons que nos débats feront évoluer les avis portés. Nous rappelons en particulier qu'il n'est plus fait mention dans les LDG d'un quota de 30 % d'avis Excellent. Aussi, pour la FSU, tout·e collègue ayant une grille composée d'items cochés Très Satisfaisant et Excellent avec une majorité d'avis Excellent devrait avoir un avis final Excellent. La FSU considère que cette CAPA devrait également étudier les avis qui ont été portés en dehors d'un rendez-vous de carrière.

Nous supposons que l'administration va donner lors de cette CAPA tous les éléments statistiques nécessaires, à savoir :

- pour chaque corps, le nombre d'évaluations, avec la répartition F/H ;
- pour chaque corps, la répartition des appréciations finales avant recours gracieux, et cela pour chacun des 3 rendez-vous de carrière et avec la répartition F/H ;
- pour chaque corps, le nombre de recours gracieux, le nombre de refus, et cela pour chacun des 3 rendez-vous de carrière.

S'agissant des rendez-vous de carrière et de l'évaluation en général, les syndicats de la FSU ont reçu mandat des personnel·les qu'ils représentent de ne pas accepter l'opacité mais au contraire d'exiger la plus grande transparence et équité possible. La FSU continue à regretter l'absence de barèmes pour l'accès à la classe exceptionnelle et l'accès au corps des agrégé·es par liste d'aptitude. Elle dénonce toute procédure discrétionnaire de promotion qui laisse la main aux évaluateurs et évaluatrices primaires (chef·fes d'établissement et inspecteur·trices) sans examen en CAP, et sans possibilité de recours. Cette année scolaire montre la mise en place par les corps d'inspection dans de nombreuses disciplines de ce qui s'apparente de fait à un 4ème rendez-vous de carrière pour l'accès à la classe exceptionnelle. La FSU s'oppose à cette conception managériale de la classe exceptionnelle et revendique que ce grade devienne un débouché de carrière pour toutes et tous, comme nous l'avons obtenu pour la Hors Classe lors de l'accord PPCR de 2017. Nous réitérons notre demande que les services de

l'administration veillent à l'équité entre disciplines et à ce que les promotions à la classe exceptionnelle bénéficient prioritairement aux collègues qui ont consciencieusement fait leur travail tout au long de leur carrière et atteint le dernier échelon de la Hors Classe. En outre une attention particulière pourrait-être portée aux collègues aux 6ème échelons de la Hors Classe et qui sont à 2 ans et moins de l'âge d'ouverture des droits à pension.

Enfin, en cette époque où l'État n'arrive plus à attirer les jeunes vers les concours d'enseignant·e, CPE et Psy-EN, ce qui témoigne d'un déclasséement indéniable de nos professions, la FSU revendique une hausse significative du salaire indiciaire, sans contrepartie. L'Éducation Nationale est une institution essentielle de la République et il est urgent que l'État employeur paye à sa juste valeur le travail des agent·es qualifié·es, cadres A de la fonction publique dont la Nation a besoin pour former sa jeunesse et préparer son avenir.

Nous souhaitons à toutes et tous une bonne CAPA, en espérant qu'elle va être l'occasion d'un dialogue constructif.